



Prométerre MAG

N° 15 Juillet 2022

Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise
de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1-3
1006 Lausanne
www.prometerre.ch
Diffusion: Agri

Dossier biodiversité

NATURE ET CULTURES

pp. 2-3

**Une plateforme pour com-
muniquez avec le public** p. 4

**Abattoirs de campagne:
décision encourageante** p. 5

**Comment s'engager contre
l'initiative sur l'élevage?** p. 7



Surfaces de protection de la biodiversité

Sources de nombreuses convoitises

Stéphane Teuscher

VAUD : ÉTAT DE LA SITUATION

Au cœur de la politique agricole, les surfaces de promotion de la biodiversité deviennent-elles un problème pour l'agriculture ? Voici quelques éléments de réponse assorties de plusieurs pistes de réflexion.

Les premières surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) ont été créées en 1993 avec la mise en œuvre des paiements directs. En 2011, la Confédération a complété le dispositif avec l'introduction de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) qui institue des contributions supplémentaires pour les SPB proposant une qualité biologique particulière (QII) ou pour les SPB mises en réseau dans le cadre d'un projet collectif géré par un groupe d'agriculteurs. Pour bénéficier des paiements directs, les agriculteurs doivent disposer de SPB totalisant au minimum 7% (3,5% des surfaces de cultures spéciales) de leur surface agricole utile (SAU). Depuis l'introduction de ces mesures, les professionnels vaudois ont mis en place des SPB qui totalisent aujourd'hui plus de 18% de la SAU, soit plus du double du minimum exigé. De plus, un tiers de ces surfaces répondent aux critères de qualité QII. Aujourd'hui, les SPB sont au centre des actions publiques en matière de préservation de la nature et du paysage : aménagement du territoire avec les zones protégées, objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), stratégie biodiversité avec l'infrastructure écologique (IE), sans oublier la nouvelle exigence PER des 3,5% de SPB sur terres assolées fixée par le Conseil Fédéral à partir de 2024. Ce dossier présente la situation actuelle et présente les points de friction d'une thématique complexe. Celle-ci demande un suivi engagé de la profession pour que les évolutions des SPB restent acceptables pour les exploitants de la terre.

Les SPB font partie intégrante des objectifs environnementaux pour l'agriculture. Afin d'en déceler les forces et les faiblesses, il est indispensable de disposer d'un état des lieux cantonal. C'est dans ce contexte que la Fédération des associations pour la promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC) a mandaté Prométerre pour établir un rapport basé sur les données 2014-2021 du recensement agricole vaudois.

État des lieux

En 2021, les SPB représentent 18 827 ha, soit 18,2% de la SAU vaudoise. 79,9% de ces SPB font l'objet de mesures supplémentaires dans le cadre de réseaux écologiques, et 34,3% des SPB répondent aux critères de la QII. L'exigence de base de 7% de SPB sur la SAU est donc largement atteinte, quelle que soit la zone considérée (15,9% de SPB en zone de plaine et 39,5% en zone de montagne IV).

Les SPB herbagères (prairies et pâturages) représentent 78,3% des SPB. En plaine, les prairies extensives sont les SPB les plus fréquentes, suivies des pâtura-

ges extensifs; c'est l'inverse en montagne. Viennent ensuite les éléments boisés (haies et arbres, 10,8%), les SPB en cultures spéciales (SVBN, 6,7%) et les SPB sur terres ouvertes (jachères, ourlets, bandes fleuries et bandes culturales extensives, 4,2%).

La proportion des SPB QII est loin d'être négligeable, puisqu'elle représente 6449 ha, soit 6,2% de la SAU en moyenne (4,5% en région de plaine, et 24,3% en zone de montagne IV). Ces surfaces présentant une qualité botanique supérieure ou des structures favorisant la biodiversité sont particulièrement importantes pour la biodiversité. En place depuis de nombreuses années, ces mesures progressent avec régularité, ce qui indique que la motivation ne faiblit pas (graphique «Évolution»).

Objectifs environnementaux

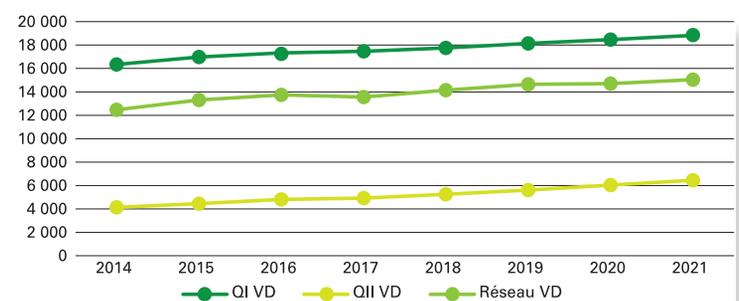
Les surfaces de qualité répondant aux (OEA) sont composées des SPB QII (y compris les biotopes sous conventions), des jachères et ourlets, ainsi que des zones tampons, marais, et surfaces abritant des espèces particulières. Seule une partie de ces surfaces sont disponibles dans les recensements agricoles. En particulier, les zones tampon autour des cours d'eau représentent des surfaces certainement importantes mais qui ne sont pas disponibles dans les recensements.

Efforts dans les terres ouvertes

Les SPB spécifiques aux terres ouvertes représentent 772 ha. Il s'agit majoritairement de jachères florales (454 ha) et de bandes culturales extensives (171 ha). Même si certaines SPB comme les bandes culturales extensives et

	Objectif (% de la SAU)	SPB QII + jachères et ourlets, prairies riveraines et surfaces à litière
Zone de plaines	8-12%	5,3%
Zone de colline	10-14%	6,5%
Zone de montagne I	12-15%	9,6%
Zone de montagne II	15-20%	15,6%
Zone de montagne III	20-40%	14,2%
Zone de montagne IV	40-50%	24,7%

ÉVOLUTION DES SPB (ha)



les bandes fleuries connaissent une progression importante, la stabilisation voire la diminution des surfaces de jachères et ourlets, liées notamment à la difficulté de les entretenir, ne permet pas d'augmenter significativement les surfaces totales de ces SPB (graphique «Spécifiques»).

En particulier, l'exigence d'avoir 3,5% des terres assolées affectées à ce type de SPB dès 2024 est encore loin d'être atteinte: les 772 ha représentent 1,24% des terres assolées du canton, et il manque donc 1408 ha pour atteindre l'objectif. La nouvelle SPB Céréales en lignes de semis espacées, prévue pour 2024, ne sera pas suffisante pour répondre à ces exigences car elle est plafonnée à 50% des surfaces néces-

saires; il faudra donc d'augmenter les surfaces de jachères, probablement au détriment des prairies extensives.

Améliorer plutôt qu'augmenter

La progression importante et constante des SPB, de leur qualité et de leur mise en réseau ne prévient pas certaines disparités, notamment dans les terres ouvertes, où les SPB peuvent entrer en conflit avec les objectifs de production alimentaire. Plutôt que d'augmenter les surfaces totales de SPB, il faut améliorer les surfaces existantes (atteinte de la QII la ou remplacement de prairies extensives sans valeur écologique par des jachères). Surtout, pour assurer la durabilité de ces mesures, les efforts accomplis doivent être reconnus et valorisés.

Les projets de Proconseil

Quatre projets pilotes sur la gestion commune des surfaces de protection de la biodiversité, des réseaux écologiques, des contributions à la qualité du paysage et des infrastructures écologiques seront conduits les deux prochaines années.

Atelier participatifs en lien avec un projet sur quatre ans qui traite de la planification des infrastructures écologiques sur l'aire agricole.

Un projet de loi à améliorer

En janvier 2022, le Conseil d'État a adressé au Grand Conseil un projet de loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, destiné à remplacer l'actuelle loi sur la protection de la nature (LPN). La nature et les paysages vaudois que la nouvelle loi veut préserver sont constitués principalement de terres agricoles (près de 60 % des surfaces concernées) et de forêts (environ 30 %). En contrepartie de la responsabilité qui incombe ainsi aux secteurs agricoles et forestiers en matière de biodiversité et de paysage, il apparaît indispensable que cette loi prenne en compte les intérêts de ces branches d'activité. Ce que le projet du Conseil d'État a négligé de faire explicitement. En effet, Prométerre demande que les milieux agricoles soient représentés dans la commission consultative ad hoc. Comme la législation foncière rurale règle déjà à satisfaction les possibilités d'acquisition de biens-fonds agricoles pour la protection

d'un site ou de milieux naturels par les collectivités publiques, Prométerre s'oppose aussi au maintien du droit d'expropriation de l'État. Enfin, s'agissant des interventions portant atteinte au patrimoine naturel et paysager, les mesures d'interdiction prévues sont trop contraignantes lorsqu'elles concernent des surfaces agricoles volontairement contractualisées pour promouvoir la biodiversité, la plupart du temps sans implication des propriétaires. Un régime d'autorisation serait plus adapté afin de permettre, sous condition, des améliorations du sol ou des herbages, lorsqu'elles sont judicieuses du point de vue agronomique. Un régime d'interdiction généralisée apparaît excessif au regard des enjeux naturels à prendre en compte et de la garantie constitutionnelle de la propriété. Dans l'immédiat, la balle se trouve dans le camp du Grand Conseil dont il est attendu qu'il corrige utilement le projet. (CHA)

PACOM: attention danger!

À l'occasion des révisions des plans généraux d'affectation des communes (PACOM), apparaissent des affectations nouvelles hors de la zone à bâtir, qui concernent l'agriculture. Ces zones dites « protégées », ont un caractère inconstructible, y compris pour des besoins normalement admis en conformité avec la zone agricole ou viticole. Ces zones, dont le nom varie, peuvent aussi comporter des restrictions à l'exploitation du sol qui découlent de l'application d'autres législations. Ainsi, dans l'« Espace réservé aux eaux », bande riveraine des cours d'eau ou des lacs, seule est admise l'exploitation de prairies écologiques extensives en vertu de la loi sur la protection des eaux. Idem avec les zones S1 ou S2 de protection des eaux, même sans être formellement légalisées. Plus surnoises sont les zones « protégées » qui affectent, souvent au nom de l'infrastructure écologique, des surfaces agricoles de promotion de la biodiversité volontaire-

ment annoncées pour une durée déterminée, celles-ci se retrouvent affublées en catimini d'une affectation légalisante, sans concertation avec les exploitants et propriétaires, ni mesure légale, arrêté de classement ou inventaire de milieux à protéger, rendu en vertu de la législation sur la protection de la nature. Parfois, la légalité de la contrainte est discutable, parfois l'ampleur des surfaces affectées. Dans tous les cas, Prométerre appelle les exploitants à la plus grande vigilance lors de la publication des intentions de la commune, ainsi qu'à une concertation avec les propriétaires concernés. C'est le seul moyen de pouvoir intervenir à temps auprès des autorités lorsque ces zones « protégées » sont de nature à préjudicier leurs intérêts, notamment dans la perspective du développement futur de leur exploitation. En effet, une fois le plan de zones légalisé, aucun retour en arrière ne sera possible pendant quinze ans. (CHA)

ÉDITO



L'arbre qui cache la forêt

Luc Thomas

Le calendrier de la refonte de la politique agricole est désormais posé. Prévues en deux étapes, la révision de la Loi sur l'agriculture ne devrait pas produire ses premiers effets avant plusieurs années. Dans l'intervalle, il va donc falloir composer avec les mesures décidées par voie d'ordonnance, dont le Conseil fédéral a seul la maîtrise.

Fort de cette compétence, le gouvernement a récemment publié les dispositions d'application de l'initiative parlementaire visant la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires qui entreront en vigueur l'an prochain pour la plupart d'entre elles. C'est avant tout l'exigence concernant les SPB sur terres assolées qui a retenu l'attention et suscité le mécontentement du monde agricole. En regard de l'ensemble du dispositif, cette mesure apparaît cependant comme l'arbre qui cache la forêt. En effet, pour les exploitations, la principale difficulté va être de compenser la perte de 300 fr./ha de contribution à la sécurité de l'approvisionnement en optant pour de nouvelles mesures visant la promotion de la biodiversité et/ou la préservation des ressources.

Il y a un risque que certains domaines se tournent vers une exploitation extensive « low cost » de leurs domaines

La forte augmentation du prix des intrants mais aussi la difficulté croissante à pouvoir garantir les rendements et la qualité de la production – en raison non seulement des aléas climatiques plus fréquents mais également de l'interdiction de matières actives sans lesquelles il n'est pour l'instant pas possible de lutter efficacement contre certains pathogènes – fragilisent l'agriculture dans sa fonction nourricière. Il y a un risque réel que, dans ce contexte et face à des règles agronomiques de plus en plus contraignantes, certains agriculteurs ne fassent plus de la production leur priorité. On peut aussi craindre qu'ils n'abandonnent certaines branches à la rentabilité devenue trop incertaine, par exemple la pomme de terre, et se tournent, résolument même si à contrecœur, vers une exploitation extensive « low cost » de leurs domaines. Ce risque, s'il devait se généraliser, aurait sur notre sécurité alimentaire des répercussions ô combien plus importantes que les 3,5 % de terres assolées qui vont être soustraites à la production. Le Conseil fédéral doit y être attentif et être prêt à prendre des mesures pour y remédier, le cas échéant.

Nous n'en sommes cependant pas là et l'objectif demeure de parvenir à faire évoluer les modes de production pour réduire leur impact sur l'environnement tout en préservant la production tant qualitativement que quantitativement. Pour les exploitations individuelles, le défi va consister à identifier et quantifier les scénarios d'adaptation possibles, afin d'avoir en main les éléments permettant de prendre les décisions les plus appropriées pour l'avenir de leurs entreprises. À l'échelon cantonal, l'objectif est, au moins, de pouvoir compenser intégralement la diminution des contributions à la sécurité à l'approvisionnement, qui devrait être d'environ 22 millions, par le recours aux nouveaux programmes à disposition. Ces prochaines semaines, Prométerre, par son équipe en charge de la vulgarisation, va mettre le paquet pour informer et fournir à ses membres l'appui nécessaire pour négocier au mieux ce nouveau virage de la politique agricole.



Agriculture Durable

Agriculture-durable.ch recherche des exploitations motivées à contribuer à la communication sur le monde agricole en parlant de leurs réalités et de leurs pratiques durables via:

+ 10'000
visites mensuelles



64
articles
publiés



20
vidéos



+ 7'500
fans Facebook



l'AgroMicro



Un micro-trottoir en ville
Qu'imaginent les gens et quelle est la réalité du terrain ?



la Minute Durable



Témoignages
Une minute pour présenter une pratique durable.



le Blog



Articles thématiques
Techniques et réalités agricoles décortiquées et vulgarisées.

Informez le grand public

En utilisant des **supports visuels gratuits** :

- Flyers
- Panneaux
- Brochures

Matériel gratuit à commander ici



Sujets abordés : bien-être animal, fourrages, arboriculture, viticulture, soins des plantes, etc.

Communiquez sur vos pratiques agricoles durables



agriculture-durable.ch



Abattoirs de campagne Victoire du pragmatisme et de l'agriculture!

Michel Molnar, Société rurale de protection juridique

En début d'année, le Tribunal cantonal vaudois a pris une décision innovante en application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Alors que cette loi est connue pour être appliquée de manière restrictive par les autorités, la Cour de droit administratif et public a statué de manière favorable aux exploitations agricoles désireuses de diversifier leurs activités.

Tout commence dans une exploitation vaudoise proche de l'arc lémanique, qui pratique, entre autres, l'engraissement de bétail. Pour valoriser les produits issus de l'élevage, le père et son fils procèdent sur place à l'abattage de leurs animaux, à la préparation de la viande, puis à sa vente. La qualité de leurs produits est reconnue et médaillée. Avec le temps, d'autres exploitants de la région leur ont confié leurs bêtes afin de limiter les déplacements, le stress de l'animal et par conséquent augmenter la qualité de la viande. Néanmoins, la majorité des animaux abattus étaient des bêtes élevées sur l'exploitation.

Pris entre le marteau et l'enclume

Avec le temps, les normes d'hygiène ont évolué. De plus en plus restrictives, notamment en raison de la réglementation européenne, elles ont contraint les agriculteurs à revoir leurs infrastructures. Dans le cas présent, les locaux étaient devenus trop exigus. Les exploitants ont bien cherché des

solutions en conservant la structure actuelle du bâtiment, mais le constat était sans appel : un agrandissement s'imposait. Or, en matière d'aménagement du territoire, les activités accessoires à l'agriculture ne sont en principe pas « conformes » à la zone agricole. Elles peuvent toutefois faire l'objet de dérogations à des conditions très restrictives. Le régime dérogatoire précise que des agrandissements mesurés (environ 100 m²) sont possibles. En revanche, l'identité du bâtiment doit être préservée. Dès lors, la forme du toit ou sa hauteur ne peuvent en principe pas être revues. Ce n'est pas sans incidence pour l'activité d'abattage qui nécessite un certain volume sous le toit afin que les bêtes puissent être suspendues à la hauteur réglementaire. Les exploitants étaient ainsi « pris entre le marteau et l'enclume », malgré l'appui de la municipalité. D'un côté, les normes d'hygiène leur imposaient de transformer leur bâtiment et, de l'autre côté, l'application faite de la LAT leur interdisait d'entreprendre les travaux nécessaires. Leur incompréhension était d'autant plus grande que l'Office fédéral de l'agriculture faisait la promotion, sur son site, de la transformation des produits régionaux en prenant l'exemple d'une boucherie exploitée par des gens de la terre.

Des juges ouverts d'esprit

Les exploitants ont bien essayé de sensibiliser les autorités à ce para-

doxe, ainsi qu'à leurs problèmes, mais, au final, seul le droit leur est venu en aide. Par l'intermédiaire de Prométerre et de leur protection juridique, ils ont fait valoir une argumentation nouvelle : « Et si les abattoirs de campagnes étaient considérés conformes à la zone agricole ? » Une telle approche permettait de résoudre les difficultés liées au régime dérogatoire de la LAT. Cette proposition était inacceptable pour le Service cantonal compétent qui a répondu que : « les abattoirs et boucheries, tout comme les boulangeries, les moulins, les laiteries et fromageries sont des activités artisanales qui sont traditionnellement situés dans les villes et villages ».

Cette prise de position a buté sur l'ouverture d'esprit des juges cantonaux ! Après avoir fait l'effort de se rendre sur place, ceux-ci ont suivi les arguments présentés par la protection juridique. Cette dernière avait argué que la Loi sur l'agriculture précisait : « si le produit est agricole, alors l'activité dont il est issu l'est également ». Selon les juristes de Prométerre, si les pressoirs à raisin ont leur place hors zone à bâtir, il doit en aller de même pour les abattoirs. Après tout, on arrache le cuir de l'animal comme on épluche un légume (activité jugée conforme à la zone agricole). Le tribunal n'a pas été insensible à ces comparaisons, mais a également pris en compte les exigences des consommateurs en matière de qualité et de proximité, le stress de l'animal et les émissions de gaz générées lors du transport. Tout ceci l'a amené à considérer que les abattoirs de campagne étaient effectivement conformes à la zone agricole, de sorte que le projet litigieux devait être autorisé.

Cette décision est aussi réjouissante qu'innovante, car, jusqu'à preuve du contraire, les tribunaux ne s'étaient pas encore prononcés sur le sujet. Elle réjouit aussi par son progressisme, car elle tient compte des besoins des consommateurs, de l'évolution de l'agriculture et de ses préoccupations croissantes, comme le bien-être animal et la protection de l'environnement.

En bref

Un joli bas de laine

Pour la première fois, la Fondation rurale de prévoyance (FRP) fait état de fonds libres. En clair, la FRP a réussi à constituer toutes les réserves imposées par la loi. Cela met cette filiale de Prométerre dans d'excellentes conditions pour assurer sa pérennité sur le long terme, mais permet aussi d'envisager une redistribution sous forme d'un taux d'intérêt supérieur au minimum LPP. Ces excédents, conditionnés aux performances des marchés, profiteront ainsi à tous les assurés du 2^e pilier. (DG)

FRP : baisse des tarifs

L'offre de la FRP en matière de prévoyance proposant des prestations supérieures au minimum LPP a fait « peau neuve ». Ce changement se traduit par une baisse de tarifs et une offre étoffée. Les nouveaux plans sont mieux adaptés aux structures ayant du personnel administratif ou des cadres au sein de l'entreprise. Offrant une épargne défiscalisée élevées aux patrons de sociétés, ils prennent enfin mieux en compte les besoins des collaborateurs à temps partiel et de ceux dont le revenu dépasse le minimum LPP. (DG)

Formation obligatoire pour les travaux forestiers

Depuis le 1^{er} janvier, et après une période transitoire de cinq ans, une certification est requise pour tous les travaux de récolte de bois en forêt. Dispensée par un prestataire reconnu par la Confédération, à l'image du Centre de formation professionnel forestier du Mont-sur-Lausanne dans le canton de Vaud, cette formation payante se déroule en deux phases. Après un enseignement de base de cinq jours, les postulants doivent, dans un délai de deux ans, suivre un cours d'approfondissement, de cinq jours lui aussi. (YM)



© ODILE MEYLAN/PROMÉTERRE

Commercialisation

Nouvelle équipe dédiée aux produits fermiers et à la vente directe

Geneviève Favre, Proconseil

Proconseil vient de renouveler son équipe spécialisée dans la transformation de produits, la commercialisation et l'agritourisme, trois domaines qui font l'objet d'un suivi attentif de cette filiale de Prométerre.

Dans le secteur de la commercialisation des produits en circuits courts, les défis sont nombreux mais la question de la logistique reste le nœud principal. La production fermière se développe, ce qui est positif pour la palette de produits artisanaux à disposition mais cela veut dire également davantage de lieux de production éparpillés dans tout le canton. Comment approvisionner les différents points de vente sans faire exploser les coûts ? L'entreposage et les trajets, même s'ils sont calculés au plus juste, peuvent peser lourd sur le prix du produit final. Plusieurs projets de mutualisation ont vu le jour ces dernières années, soit en regroupant les produits dans un lieu de stockage centralisé, soit en se répar-

DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE



Yaël Dumauthioz, conseillère en économie familiale et transformation de produits, Sylvain Chevalley, conseiller en commercialisation et Geneviève Favre, conseillère projets (lancement et réalisation de projets collectifs).

Assemblée générale de Prométerre: défis éprouvants et départs émouvants

Alexandre Truffer, Prométerre

Dans un contexte économique, politique et international tendu, de Prométerre se sont réunis le 2 juin à Penthaz pour évoquer les défis que doit relever le monde agricole.

L'Ukraine, l'inflation, les difficultés d'approvisionnements et les décisions difficilement compréhensibles des autorités fédérales ont été au menu d'une assemblée générale très suivie. Claude Baehler, président de Prométerre, a dressé un tableau sans concession des défis qui attendent le monde agricole. Si l'Ukraine, la pandémie, le loup et les autres

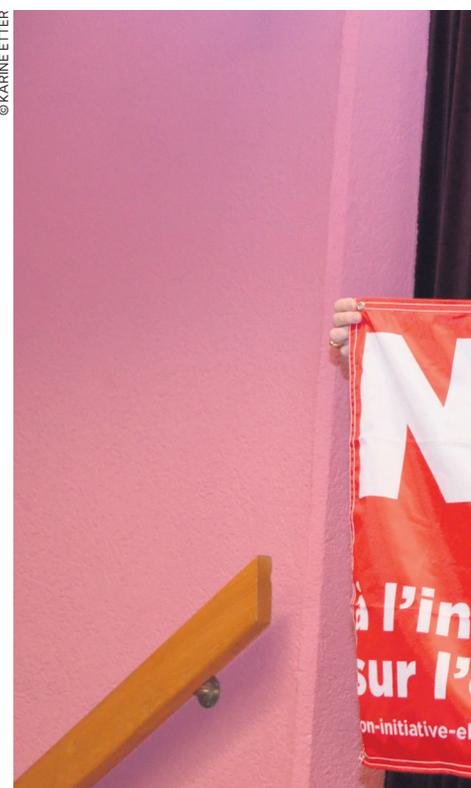
sujets qui compliquent la vie des paysans ont aussi été évoqués lors de la présentation de Luc Thomas, celui-ci a mis l'accent sur les efforts faits par Prométerre et ses filiales pour répondre aux demandes de ses membres en période de restrictions sanitaires. Il s'est réjoui de la modernisation, notamment digitale, des services proposés. Le directeur de Prométerre s'est aussi félicité que le monde rural ait pris conscience de la nécessité d'informer le grand public sur la réalité des pratiques agricoles.

Trois autres moments forts ont jalonné cette assemblée générale : à la présentation volontariste

de Grégoire Nappey, ex-responsable de la communication, sur les enjeux de l'initiative sur l'élevage ont succédé un diaporama très émouvant de Lorella Pfirter, la vice-présidente démissionnaire, et un discours fédérateur de Philippe Leuba, un conseiller d'État auquel tous les acteurs de l'agriculture ont rendu un hommage appuyé.

Au terme de la partie officielle, les délégués ont pu partager un apéritif et un repas préparés par Terre vaudoise. Après deux éditions tenues en vidéoconférence pour cause de pandémie, ces moments d'échanges ont été particulièrement appréciés.

© KARINETTER



Philippe Leuba, un conseiller d'État qui s'engage en faveur de

tissant le coût d'un transporteur externe. Proconseil suit actuellement un projet dans lequel le développement du numérique devrait aider à l'optimisation des trajets et à l'achat groupé de produits de plusieurs producteurs.

Un large catalogue de prestations

Au niveau de la production des produits fermiers, la question des possibilités en zone agricole et des règles à respecter demeure d'actualité. Afin de répondre au mieux aux questions des familles paysannes, Proconseil a développé des collaborations avec les deux autorités cantonales chargées de l'application des législations en lien avec ces domaines: l'OFCO, l'office de la consommation (inspection des denrées alimentaires et police du commerce) et la direction générale du territoire et du logement (DGTL). Plusieurs cours de formation continue ont été organisés sur ces thèmes durant

l'hiver 2021-2022 et seront reconduits l'an prochain.

De plus, en parallèle à l'organisation de cours, cette filiale propose des prestations de conseil, que ce soit pour un domaine ou un groupe d'exploitants. Les prestations sont destinées soit à des personnes qui souhaitent se lancer dans la transformation et la vente de produits, soit à des personnes qui pratiquent ces activités depuis plusieurs années déjà.

Rester à la page

Enfin, Proconseil assure une veille portant sur toutes les nouveautés qui apparaissent sur le marché, que ce soit en termes d'équipements pour transformer, stocker et vendre, ou sur les questions relatives aux différents types de locaux de vente (self-service, épicerie autogérée, magasin traditionnel, vente en ligne, etc.).

Prestations offertes par Proconseil

- Aide au montage du projet.
- Renseignements sur les projets possibles en zone agricole.
- Conseil sur l'étiquetage.
- Renseignements sur les normes pour les locaux de transformation ou de vente.
- Conseil sur les équipements pour la transformation et la vente.
- Analyse de rentabilité d'une structure de transformation ou de vente.
- Analyse de la politique de prix.
- Conseil sur les démarches administratives, juridiques et financières.

Renseignements : 021 614 24 30

Initiative élevage Comment jouer son rôle ?

Alexandre Truffer, Prométerre



Légende.

Le 13 juin, les opposants à l'initiative dite « contre l'élevage intensif » ont lancé une campagne qui se terminera le 25 septembre, jour de votation choisi par le Conseil fédéral.

Inutile, néfaste pour l'agriculture et nuisible pour le consommateur, l'initiative lancée par Sentience, une organisation antispéciste basée à Bâle, est l'un des quatre objets soumis au peuple fin septembre. Sans revenir ici sur la position de Prométerre, similaire à celle de l'Union suisse des paysans, qui a été largement développée dans le Prométerre MAG de décembre 2021, il faut préciser que les fronts seront relativement similaires à ceux des « initiatives phytos ». La très grande majorité des associations agricoles affaiblirait grandement le monde rural en causant la perte de nombreuses exploitations. Prométerre s'étant positionnée comme le fer de lance des opposants à cette initiative voici quelques conseils pour les personnes désireuses de contribuer aux efforts déployés.

Pour en savoir plus

-  [non-initiative-elevage-intensif.ch](https://www.non-initiative-elevage-intensif.ch)
-  [non.initiative.inutile.elevage](https://www.facebook.com/non.initiative.inutile.elevage)
-  [non.initiative.inutile.elevage](https://www.instagram.com/non.initiative.inutile.elevage)
-  [elevage2022](https://twitter.com/elevage2022)

Comment agir ?

- Engagez-vous dans le comité national de votation via le formulaire disponible sur le site du NON à l'initiative.
- Commandez gratuitement du matériel (drapeaux, autocollants, brochures) sur le site et utilisez-le !
- Lisez l'argumentaire du site et informez vos connaissances des risques que cette initiative fait peser sur l'agriculture.
- Sensibilisez tous les professionnels (bouchers, épiciers, restaurateurs, traiteurs, etc.) qui seront directement touchés par cette initiative.
- Prenez des photos de vos drapeaux déployés chez vous ou dans des endroits insolites et partagez-les sur les réseaux sociaux.
- Abonnez-vous aux comptes Facebook, Instagram et Twitter des opposants à l'initiative.
- Partagez aussi souvent que possible les publications faites sur ces réseaux.



Journée technique des grandes cultures et herbages



Organisée par Proconseil et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, la Journée technique des grandes cultures et herbages a permis aux nombreux visiteurs de découvrir les dernières innovations techniques et de s'informer sur les essais de cultures en cours.



Un café avec...

Alexandre Truffer
Directeur de la communication

Votre parcours en quelques mots ?

Je suis né en Valais. J'ai fait une licence en lettres à Lausanne. Durant les dix dernières années j'étais rédacteur en chef de l'édition francophone de *Vinum*. J'ai aussi créé une maison d'édition avec ma femme: des livres faits en Suisse, et sur la Suisse! Sinon, j'ai beaucoup voyagé: Syrie, Zimbabwe, Ouzbékistan... Ah et j'ai aussi travaillé de nuit dans un asile et veillé sur 10 000 moutons en Australie.

C'était votre première expérience d'éleveur ?

Oui, mais la plus marquante a été de guider un millier de vaches en Patagonie alors que je ne savais pas monter à cheval et que je parlais très mal l'espagnol!

Comment vous sentez-vous dans ce nouveau rôle ?

Il y a beaucoup d'attentes: la création d'une Sàrl, la campagne politique, la mise en valeur du secteur... Tout bouge en même

temps! Je me sens comme dans un rodéo, ça part très vite, et parfois dans tous les sens.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de travailler ici ?

La liberté de créer et le fait de se donner les moyens de nos ambitions: une excellente combinaison. De nombreuses choses sont encore à construire donc je retrouve l'esprit «start-up» qui m'anime depuis longtemps déjà.

À côté du travail, que faites-vous ?

Je conserve mon rôle de président du Mondial du Chasselas et les Éditions Jobé-Truffer. Je m'occupe aussi de ma fille de 5 ans (qui est déjà une ado!). Enfin, je fais partie de la Confrérie du Guillon.

Une anecdote à partager ?

Ma première rencontre avec mes nouveaux employeurs une fois mon contrat signé s'est faite lors d'une soirée au Guillon... Je faisais le guignol devant 250 personnes dont... Lorella, Claude et Luc. (VC)



Réponse d'expert...

David Gagliardo
Directeur, Fondation rurale de prévoyance

La question - Guerre en Ukraine, pénurie de matières premières, Covid, inflation, hausse des taux décidée par les banques centrales, les bourses sont chahutées début 2022. Quelle est l'incidence des performances négatives des marchés sur les assurés de la Fondation rurale de prévoyance (FRP) ?

La réponse - Les assurés qui investissent une partie de leur épargne dans un but de prévoyance, que ce soit de la prévoyance obligatoire pour les salariés ou facultative pour les indépendants, bénéficient d'une garantie sur leur capital. Cela signifie que lorsque les marchés baissent, la fortune épargnée par les assurés au sein de l'institution ne baisse pas. Cette fortune appelée «réserve mathématique» doit être maintenue par l'institution de prévoyance, en tout temps, à 100%. Pour ce faire, la Fondation rurale de prévoyance constitue, au fil des ans, une réserve afin de garantir le capital de ses assurés. Fin 2021, la FRP a pu constituer la totalité de la réserve cible déterminée pour passer au travers d'éventuelles baisses des marchés. Cette excellente situation financière de la FRP est un gage de qualité et de bonne gestion pour ses assurés.

En outre, rappelons que la FRP gère sur le long terme les capitaux confiés par les épargnants. Cette vision implique une répartition de la fortune dans différentes catégories d'investissement, mais aussi une excellente diversification à l'intérieur de chacune de celles-ci. Et ce, tant en termes de secteurs économiques ou de monnaies, que de régions du monde.

En outre, il faut se rappeler que l'année n'est pas achevée. Si les marchés financiers terminent l'année 2022 en hausse, le fait d'avoir pu constituer la totalité de la réserve de fluctuation permettra d'envisager une distribution plus importante de ses excédents. Ce qui permettra de faire bénéficier nos membres de taux d'intérêts bien au-dessus de ce que prévoient les dispositions fédérales en la matière.